

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :

**Territoire zéro chômeur
– Modification de
représentant**

SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 décembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT ;
Farida LAID à Francis ROUX ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Francis ROUX

TERRITOIRE ZERO CHOMEUR – MODIFICATION DE REPRESENTANT

- **Vu** Le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** la loi d'expérimentation territoriale promulguée le 29 février 2016, visant à résorber le chômage de longue durée et pouvoir proposer à tous les sans-emploi de longue durée, dans un territoire donné, un emploi en CDI adapté à leur compétence
- **Considérant** la délibération en date du 25 avril 2016 présentant le projet expérimental « territoire zéro chômeur de longue durée sur les quartiers prioritaires de la ville de Thiers » et approuvant la candidature pour devenir territoire expérimental ;
- **Considérant** la signature le 7 septembre 2016 de la charte partenariale de fonctionnement du comité local pour l'emploi de Thiers en présence de Madame La Préfète ;
- **Considérant** le soutien par délibération de la candidature de Thiers par le Conseil régional auvergne-Rhône Alpes, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le Parc naturel régional Livradois forez ;
- **Considérant** que la SPL GAÏA demande une habilitation pour devenir une Entreprise à But d'Emploi sur le territoire de Thiers ;
- **Considérant** que le Maire est à ce jour Président Directeur Général de la SPL GAÏA et Président du Comité Local pour l'Emploi du Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ;

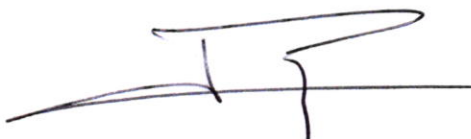
Il convient de désigner un représentant de la Ville de Thiers pour assurer la présidence de Comité Local pour l'Emploi.

La candidature de Martine MUNOZ est proposée par le Maire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la candidature de Martine MUNOZ, adjointe au Maire, comme représentante de la ville de Thiers pour participer au projet Territoire Zéro chômeur en tant que Présidente du Comité Local pour l'Emploi ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Francis ROUX

Le Maire,



Stéphane RODIER